ne fonctionna point d'une manière satisfaisante. Ils restèrent pauvres sans nom à l'étranger et sans prospérité intérieure, aussi, on 1789, ils adoptèrent la constitution qui a duré jusqu'à la malheureuse guerre dont nous sommes témoins aujourd'hui, et qui régit encore les Etats du Nord. En parlant de la constitution élaborée par les délégués, l'hon. membre pour la division de Niagara a dit que c'était un non-sens ; qu'elle n'était ni législative ni fédérative, mais une sorte de projet amphibie entre les deux, une élucubration sans précédent dans l'histoire; c'est du moins ainsi que j'ai compris le sens de ses paroles. Or voici ce qui arrive: malgré le suprême et savant arrêt de l'hon. membre, l'œuvre des délégués a requ l'approbation des hommes d'état et des publicistes les plus éminents d'Angleterre; c'est pour nous une consolation. Si les délégués réunis à Québec et qui ont élaboré ce projet étaient incompétents, d'autres auraient-ils fait mieux ? car. en définitive, malgré les observations de l'hon, membre, il me semble que les témoignages désintéressés que je viens de mentionner, venant surtout des régions que j'ai indiquées, auront un certain poids en Cauada. (Ecoutes !) Mais si l'hon. membre veut absolument que ce soit une constitution amphibie que ne nous n-t-il suggéré quelque chose de mieux? Son patriotisme ne lui faisait-il pas un devoir de faire part à son pays de ses hautes lumières? Inutile de citer les anciennes républiques. Elles ont cessé d'exister : c'est une preuve que leurs constitutions n'étaient pas adaptées à leurs besoins. L'hon, membre aurait pu citer la Suisse, la Hollande ou la constitution des Etats-Unis en 1781 et 1789, la chambre aurait pu les comparer avec celle qu'on nous propose et arriver peut être à cette conclusion que la nôtre est celle qui assure le plus de liberté à nos concitoyens et la plus grande stabilité politique au pays. Quant à la Suisse notre génération a vu y éclater une guerre civile et cette république s'est vue à deux doigts de sa ruine. L'histoire est là pour nous dire comment à disparu la république des Pays-Pendant la guerre avec PHILIPPE II. les provinces qui composaient la république n'avaient point cette centralisation de pouvoir qui assure la stabilité d'un gouvernement, surtout lorsque le pays est attaqué du dehors. Deux des provinces, Guelderland et Over-Yssel, se basant sur leurs droits d'état, refusèrent de se mêler en aucune façon à la lutte. Des cinq autres, la Hollande fut toujours obligée de fournir le plus fort con-

tingent; c'est ainsi que cette république devînt une monarchie. Les mêmes vices existaient dans la constitution américaine de 1781; à peine était-elle adoptée qu'elle fut reconnus inefficace par l'absence totale d'unité d'action entre les treize états; c'est alors que le général WASHINGTON demanda et obtint le pouvoir dictatorial pour continuer la lutte avec l'Angleterre. Les difficultés entre le Nord et le Sud sont nées de la question des "droits d'état," et si dans la constitution américaine il s'était trouvé certaines clauses introduites dans la nôtre, les Etats-Unis ne seraient probablement pas en guerre et l'union aurait été maintenue. (Ecoutes !) Mais l'hon. membre a ajouté que ce projet a surpris tout-à-coup le pays. Sur quoi, je le demande, est fondée une pareille assertion? Cette chambre sait bien que feu le juge en chef SEWELL, honoré de l'amitié du duc de Kent, père de Sa Majesté la reine, adressait, des 1814, une lettre au noble duc lui recommandant l'union. Ce fait est consigné dans le rapport de lord DURHAM. Dix ou doune ans plus tôt, l'hon. M. UNIACKE, de la Nouvelle-Ecosse, avait fait cette recommandation de temps à autre jusqu'à ce que l'importance et l'opportunité de ce projet fussent ouvertement recommandées par les hommes publics les plus éminents de toutes les colonies. De ce nombre, je mentionneral l'archidiacre Strachan, aujourd'hui le vénérable et très révérend évêque de Toronto, dont les opinions éclairées sur les grandes questions publiques ont toujours commandé le plus haut respect. Dans une lettre adressée à CHARLES BULWER, l'habile secrétaire de lord Durham, en 1838, il s'exprimait ainsi:

"Il me reste à ajouter que je ferai tout en mon pouvoir pour favoriser les heureux résultats de l'administration de Lord Durham; et si M. Putr regarde comme une des gloires de sa vie la constitution qu'il a donnée aux Canadas, quelle gloire n'est pas réservée aux hommes d'état qui doteront d'une constitution libre toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, pour en faire un seul territoire, un seul royaume et une seule nation sous la protection du gouvernement anglais, assurant; ainsi non seulement leur prospérité mais les mettant à l'abri de tout danger d'invasion!"

Cette union est formellement recommandée dans le rapport de Lord DURHAM, si souvent cité; l'hou. membre l'a cité lui-même hier. Or, voici ce que le noble lord écrivait à ce sujet:

"Quelle liaison inséparable d'intérêts je treavai dans les provinces de V. M. dans l'Amérique du